Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_14-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DF-26-05-14

OBJET : Affectation des résultats 2025 – Budget annexe « Ordures ménagères »

Rapporteur : Ludovic QUÉLENNEC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5 et L.5211-36 ;

Vu la délibération n° DF-26-05-07 en date du 27 mai 2026 adoptant le compte administratif 2025 du Budget annexe « Ordures ménagères » ;

À la suite de l'approbation du compte administratif de l'exercice 2025, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver l'affectation des résultats de clôture du Budget annexe « Ordures ménagères » selon les modalités suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	**281 801,24 €**
Excédent reporté n-1	866 217,35 €
Résultat de clôture à affecter	**1 148 018,59 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	**- 145 467,13 €**
Excédent reporté n-1	684 208,01 €
Résultat de clôture à affecter (A)	**538 740,88 €**
Reste à réaliser – Recettes	100 000,00 €
Reste à réaliser – Dépenses	740 979,92 €
Solde des restes à réaliser (B)	**- 640 979,92 €**
Besoin de financement (A+B)	**102 239,04 €**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_14-DE

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025	
Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (RI - 1068)	**102 239,04 €**
Dotation complémentaire en réserves (RI – 1068)	
Excédent reporté à la section de fonctionnement – (RF – 002)	**1 045 779,55 €**
Déficit reporté à la section de fonctionnement – (DF – 002)	
Excédent reporté à la section d'investissement – (RI – 001)	**538 740,88 €**
Déficit reporté à la section d'investissement – (DI – 001)	

Il est rappelé que ces résultats 2025 seront repris dans le budget supplémentaire du Budget annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2026.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances et du Bureau communautaire du 18 mai 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** l'affectation des résultats du Budget annexe « Ordures ménagères » pour l'exercice 2025,
- **DIRE** que l'affectation des résultats sera reprise dans le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe « Ordures ménagères ».

Fait et délibéré le 27 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





